

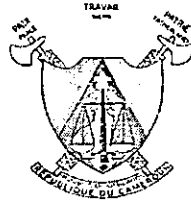
17 AOÛT 2023

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA
PLANIFICATION, ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
PLANIFICATION
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE LA MISE EN VALEUR
DES ZONES FRONTALIÈRES



MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DIRECTORATE GENERAL OF
PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

DEPARTMENT OF REGIONAL AND
BORDER AREA DEVELOPMENT

TRAVAUX D'ORIENTATION SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

TERMES DE RÉFÉRENCE

Juillet 2023

SOMMAIRE

1	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
2	OBJECTIFS	3
2.1	OBJECTIF PRINCIPAL	3
2.2	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	4
3	RESULTATS ATTENDUS	4
4	METHODOLOGIE	4
5	EQUIPE D'ETUDE DU COCONTRACTANT	4
5.1-	PERSONNEL CLÉ	4
5.2-	PERSONNEL D'APPUI	5
6	DUREE DE LA MISSION	5
7	EVALUATION DES PROPOSITIONS :	5
8	CRITERES	6
9	BUDGET	6

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre des travaux d'orientation sur l'Aménagement du Territoire (CNAT), il est prévu la réalisation des études préliminaires sur des axes spécifiques du Colloque National sur l'Aménagement du Territoire (CNAT) en lien avec la thématique centrale intitulée : « l'aménagement du territoire au service de la transformation structurelle de l'économie à l'horizon 2030 : défi d'adaptation aux changements climatiques, optimisation de la gouvernance territoriale ».

En effet, ces études qui seront réalisées par des bureaux d'études et/ou des consultants individuels selon le cas, s'articuleront autour des trois (03) axes majeurs du 3^{ème} CNAT à savoir : (i) Leçons inaugurales sur l'état de l'Aménagement du Territoire ; (ii) Sentiers de l'Aménagement du territoire pour une transformation structurelle de l'économie ; (iii) Opérationnalisation des outils et instruments de l'Aménagement du Territoire pour la transformation structurelle de l'économie camerounaise. Il s'agira pour chacun des axes développés de mener des études relatives aux thématiques abordées.

Celles-ci sont regroupées dans les trois axes de la manière suivante :

- ✓ Dans le premier axe, **Leçons inaugurales sur l'état de l'Aménagement du Territoire**, les études devront permettre meubler les thématiques suivantes : (i) Introduction sur le concept de l'Aménagement du Territoire ; (ii) Acteurs de l'aménagement des territoires ; (iii) Bilan de la politique de l'aménagement du territoire au Cameroun de 1960 à 2022.
- ✓ De même, pour le second axe, **Sentiers de l'Aménagement du territoire pour une transformation structurelle de l'économie**, les études permettront de meubler les thématiques ci-après : (i) Usages et affectations des espaces pour un développement durable du territoire ; (ii) Gestion foncière et Aménagement du Territoire (réforme foncière,) ; (iii) Harmonisation des différents cadastres (foncier, minier, maritime, fiscal) ; (iv) Aménagement des zones économiques ; (v) Aménagement des pôles urbains et ruraux (fonctionnalité, vocation des villes, armatures urbaines et rurales) ; (vi) Secteur privé, territoires et développement économique ; (vii) Marketing, attractivité et compétitivité des territoires (inclure la gouvernance territoriale) ; (viii) Résilience des territoires aux changements climatiques.
- ✓ Enfin pour le troisième axe, **Opérationnalisation des outils et instruments de l'Aménagement du Territoire pour la transformation structurelle de l'économie camerounaise**, les études permettront d'alimenter les thématiques suivantes : (i) Présentation des avant projets de textes ; (ii) Investissements publics (chaîne PPBS), territoires et développement économique ; (iii) Financement de l'Aménagement du Territoire pour un développement durable (le financement doit être global avec une ouverture sur l'économie verte et bleue, etc.) ; (iv) Mise en cohérence des outils et instruments sectoriels de l'AT en vigueur au Cameroun (Urbanisme, Décentralisation, Mine, Forêt, Transport, Education, Santé, Agriculture etc.).

Les présents termes de référence visent donc à organiser deux ateliers pour l'élaboration et la validation des cahiers de charges de chaque étude préliminaire.

2 OBJECTIFS

2.1 OBJECTIF PRINCIPAL

L'objectif principal de ce travail est d'élaborer les cahiers de charges pour le recrutement de bureaux d'études qui seront chargés de la conduite des travaux d'orientation sur l'aménagement du territoire.

2.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

De façon spécifique, il s'agit :

- ✓ formuler les objectifs des études à partir des problématiques des études préliminaires ;
- ✓ déterminer les résultats attendus pour chacune des études ;
- ✓ définir de manière précise les missions des bureaux d'études ;
- ✓ arrêter les profils des personnels clés des Bureaux d'études ;
- ✓ définir les critères de sélection des bureaux d'études ;
- ✓ définir la liste exhaustive des matériels nécessaires à la réalisation des études ;
- ✓ arrêter les calendriers de réalisation des études.

3 RESULTATS ATTENDUS

Au terme de ces activités il est attendu, des cahiers de charges pour le recrutement des bureaux d'études qui seront chargés de conduire les travaux d'orientation sur l'aménagement du territoire. De manière spécifique, il s'agira de disposer :

- ✓ d'objectifs et de problématiques précises pour chacune des études ;
- ✓ de cadres de résultats précis pour chacune des études à réaliser ;
- ✓ d'un ensemble de tâches précises à réaliser par les bureaux d'études et/ou par les consultants individuels ;
- ✓ des profils des personnels clés des Bureaux d'études ou des consultants individuels ;
- ✓ de critères de sélection des bureaux d'études et/ou des consultants individuels ;
- ✓ d'une liste exhaustive des matériels nécessaires à la réalisation des études ;
- ✓ de calendriers de réalisation des études.

4 METHODOLOGIE

A titre indicatif, l'élaboration des cahiers de charges pour le recrutement de bureaux d'études qui seront chargés de la conduite des travaux d'orientation sur l'aménagement du territoire suivra les étapes suivantes :

- ✓ Exploitation des documents fournis par l'équipe d'accompagnement du MINEPAT ;
- ✓ Recherches documentaires et contribution propres du Bureau d'Etudes ;
- ✓ Conception et élaboration des projets de cahiers de charges ;
- ✓ Validation des projets de cahiers de charge.

Le Bureau d'Etudes complètera la méthodologie dans la formulation de son offre technique.

5 EQUIPE D'ETUDE DU COCONTRACTANT

Pour mener à bien cette étude, le Cocontractant devra proposer :

5.1- PERSONNEL CLÉ

Experts	Qualifications/Expérience
Chef de Mission Aménagement du territoire, dans les spécialités concernant la géographie	Le chef de mission devra : (i) être titulaire d'un diplôme d'études universitaires en Aménagement du territoire (Géographe aménageur) ou équivalent de niveau minimum Bac+5 ; (ii) produire un CV daté et signé ; (iii) justifier d'une expérience générale d'au moins dix (10) années ; (iv) justifier d'une expérience en planification d'au moins dix (10) années ; (v) justifier d'au moins deux (02) d'expériences dans la réalisation des travaux d'aménagement du territoire ; (vi)

Experts	Qualifications/Expérience
(aménagement), la planification.	avoir participé/mené au moins deux activités de revues des politiques publiques ; (vii) Produire une attestation de disponibilité .
Agroéconomie	L'agroéconomiste devra : (i) être titulaire d'un Diplôme d'études universitaires en Agroéconomie ou équivalent de niveau minimum Bac+5; (ii) produire un CV daté et signé ; (iii) justifier d'au moins dix (10) années d'expérience générale dans le domaine de l'agroéconomie ; (iv) avoir participé/mené au moins une activité de revue des politiques publiques ; (v) avoir participé comme expert agroéconomiste ou équivalent dans au moins deux (02) études similaires ; (vi) produire une attestation de disponibilité .
Finances publique	L'expert en finances publiques devra : (i) être titulaire d'un Diplôme d'études universitaires, en économie ou en droit option finances publiques de minimum Bac + 5 ; (ii) produire un CV daté et signé ; (iii) justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience générale dans les études de finances publiques ; (iv) avoir participé/mené au moins une activité de revue des politiques publiques ; (v) avoir participé comme expert en finance publique ou équivalent dans au moins deux (02) études similaires ; (vi) produire une attestation de disponibilité .
Gestion des politiques publiques	L'expert en gestion des politiques publiques devra : (i) être titulaire d'un diplôme d'études universitaires ou professionnel en gestion des politiques publiques ou équivalent de niveau minimum Bac+5 ; (ii) produire un CV daté et signé ; (iii) justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience générale dans le domaine de la gestion des politiques publiques ; (iv) avoir participé comme expert gestion des politiques publiques dans au moins deux (02) projets similaires ; (v) avoir participé/mené au moins une activité de revue des politiques publiques ; (vi) produire une attestation de disponibilité.
Géomaticien/ Cartographe	L'expert géomaticien cartographe devra : (i) être titulaire d'un diplôme d'études universitaire en géographie ou en cartographie ou dans un domaine équivalent de niveau minimum Bac+3 ; (ii) produire un CV daté et signé ; (iii) justifier d'au moins, dix (10) années d'expérience générale dans les études de géomatique/cartographie ; (iv) avoir participé comme expert en SIG ou équivalent dans au moins deux (02) études d'aménagement du territoire ; (v) avoir participé/mené au moins une activité de revue des politiques publiques ; (vi) produire une attestation de disponibilité (1pt).

5.2- PERSONNEL D'APPUI

- Chauffeurs, agents d'entretiens, etc ...

6 DUREE DE LA MISSION

Le déroulement de cette activité couvrira une période de trente (30) jours, à compter de la date de signature du contrat avec le cocontractant.

7 EVALUATION DES PROPOSITIONS :

Seul le BET ayant obtenu la meilleure note sera retenu. L'offre financière sera négociée en cas de coût très élevée à la disposition financière prévue.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

8 CRITERES

No.	Critères essentiels	Nombre de points
1	L'expérience du personnel-clé (copies certifiées des diplômes, des CV datés et signés par chaque expert), et le cas échéant, une attestation d'inscription à l'ordre de métier correspondant	36
2	Les références du Bureau d'Etudes Techniques (BET) ou du Groupement de BET pour les prestations similaires réalisées au cours des dix (10) dernières années (fournir les preuves de la réalisation des missions similaires) : <ul style="list-style-type: none"> - Avoir exécuté des travaux d'aménagement du territoire ou des prestations intellectuelles dans ce domaine d'un montant cumulé de marchés d'au moins 100 millions de francs CFA (3 points par projets) ; - Avoir élaborer des plans de développement du territoire (3 points par projets). 	18
3	La capacité financière du Bureau d'Etudes Techniques (BET) ou du Groupement de BET (chiffre d'affaires cumulé des cinq (05) dernières années, supérieure à cent millions (100 000 000) de francs CFA	5
4	L'expérience, la qualification et les références du Chef de mission. Il devra : <ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme d'études universitaires en Aménagement du territoire (Géographe aménageur) ou équivalent de niveau minimum Bac+5 (2pts) ; - Présenter un CV daté et signé (1pt) ; - Justifier d'une expérience générale d'au moins dix (10) années (1pt) ; - Justifier d'une expérience en planification d'au moins dix (10) années (1pt) ; - Justifier d'au moins deux (02) d'expériences dans la réalisation des travaux d'aménagement/ des prestations intellectuelles dans le domaine de l'aménagement du territoire (2pts par projet); - Avoir participé/mené au moins deux activités de revues des politiques publiques (2 pts par activité) ; - Attestation de disponibilité (1pt). 	14
5	La note technique méthodologique d'exécution de l'étude (Observations sur la compréhension : ((i) des termes de référence, 5pts ; (ii) de la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (2011), 5pts; (iii) de la vision 2035, 5pts ; (iv) de la SND30, 5pts ; (v) organisation, planning, durée et conduite (4pts).	24
6	Présentation de l'offre (reliure, lisibilité, intercalaires de couleur)	3
TOTAL		100

9 BUDGET

Le financement de cette activité est assuré par le budget du MINEPAT exercice 2023.

17 AOÛT 2023
Hosty

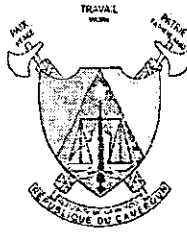
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MISE EN VALEUR DES ZONES FRONTALIERES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DIRECTORATE OF PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

DEPARTMENT OF REGIONAL AND BORDER AREA
DEVELOPMENT

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° 11/057/AAMI/MINEPAT/SG/DGPAT/DATZF DU 19 AOÛT 2023

POUR LA PRESELECTION DES BUREAUX D'ETUDES DEVANT PARTICIPER A
L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN VUE DE LA REALISATION DES
TRAVAUX D'ORIENTATION SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

1. INTRODUCTION

Le Gouvernement du Cameroun a marqué très tôt son intérêt à disposer d'un espace territorial harmonieux et équilibré. Cet intérêt pour l'aménagement du territoire s'est matérialisé à travers la création d'un Ministère dédié au Plan et à l'Aménagement du Territoire dans le tout premier gouvernement du Cameroun unifié mis en place le 03 juillet 1972 et aujourd'hui dénommé Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. A la faveur des différentes politiques publiques mises en œuvre tout au long de cette période, l'aménagement du territoire tel que pensé au départ a connu des évolutions qui ont favorisées le développement économique du pays mais celui-ci s'est fait de manière non équilibrée et sans harmonie, ce qui a conduit à l'organisation de deux colloques sur l'aménagement du territoire.

Les travaux du premier colloque national de l'Aménagement du Territoire, tenus en 2000 avaient pour but d'harmoniser la compréhension de l'aménagement du territoire par les différents acteurs institutionnels. Ceux du deuxième Colloque, tenus en 2002, se sont déroulés dans un contexte marqué par un chevauchement de compétences dans la mise en œuvre des actions d'aménagement du territoire, du fait d'un manque de coordination au niveau central et périphérique, et l'inexistence d'un cadre législatif et réglementaire.

Le troisième qui s'annonce en perspective, 20 ans après le dernier, arrive dans un contexte marqué par :

- (i) la mise en œuvre de vision la 2035 à travers deux de ses déclinaisons temporelles le DSCE (2010-2019), achevé et la SND30 (2020-2030) en cours de mise en œuvre.
- (ii) l'opérationnalisation de la loi d'Orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire de 2011 à travers l'élaboration des outils d'aménagement du territoire tels que le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et le Plan de Zone du Territoire National ;
- (iii) l'accélération de la décentralisation avec la loi de 2018 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées.

A cet effet, il est prévu en amont de cet évènement, une série d'études préliminaires dont les résultats orienteront les échanges lors du déroulement du 3^e Colloque National. Ces études vont nécessiter au préalable d'élaborer les cahiers de charges pour le recrutement des bureaux d'études qui seront chargés de les mener.

Dans le but de constituer une liste restreinte des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) devant participer à cet Appel d'Offres National Restreint, le Ministre de l'Economie, de la

Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), lance un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la préqualification des BET intéressés par lesdites prestations dans les conditions ci-après.

2. OBJET

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet, la présélection des Bureaux d'Études Techniques (BET) ou Groupements de BET devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint en vue de la réalisation des travaux d'orientation sur l'aménagement du territoire.

Les prestations objet de ces travaux consisteront à :

- ✓ formuler les objectifs des études à partir des problématiques des études préliminaires ;
- ✓ déterminer les résultats attendus pour chacune des études ;
- ✓ définir de manière précise les missions des bureaux d'études ;
- ✓ arrêter les profils des personnels clés des Bureaux d'études ;
- ✓ définir les critères de sélection des bureaux d'études;
- ✓ définir la liste exhaustive des matériels nécessaires à la réalisation des études ;
- ✓ arrêter les calendriers de réalisation des études.

3. PARTICIPATION

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert aux Bureaux d'Etudes Techniques (BET) ou aux Groupements de BET installés au Cameroun, qui disposent d'un personnel justifiant des compétences et des expériences dans les domaines suivants :

- Aménagement du territoire, dans les spécialités concernant la géographie (aménagement), la planification ;
- Gestion des politiques publiques ;
- Finances publiques ;
- Agroéconomie.
- Géomatique/ Cartographie ;

4. FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt seront financées, par le Budget d'Investissement Public (BIP) de l'Etat du Cameroun, imputation : 57 22 019 05 33 00 33 36 13 14

5. QUALIFICATION DES CANDIDATS

Chaque Candidat intéressé, devra :

- être un bureau d'études justifiant des compétences et expériences dans les domaines cités dans la section 3 ci-dessus ;
- justifier des capacités techniques et financières suffisantes pour la réalisation de l'étude ;
- disposer du personnel compétent pour les prestations à exécuter ;
- justifier par ailleurs, d'une expérience dans l'élaboration des termes de références dans le domaine de l'aménagement du territoire.



6. CONSTITUTION DU DOSSIER

Au risque de voir son offre disqualifiée, les soumissionnaires doivent présenter de la façon la plus claire et détaillée possible les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués et feront l'objet de vérification.

6.1. Dossier administratif (Enveloppe A)

L'enveloppe A contiendra les informations suivantes :

- une lettre précisant que le Candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres National Restreint s'il est présélectionné ;
- l'adresse et la raison sociale du soumissionnaire ;
- le registre du commerce datant de moins de trois (03) mois ;
- une copie de la non redevance datant de moins de trois (03) mois ;
- l'Accord de Groupement, le cas échéant ;
- une attestation d'immatriculation datant de moins de trois (03) mois ;
- l'autorisation de vérification des références. Cette autorisation, dûment signée du Directeur Général du Bureau d'Etudes Techniques (BET) ou du mandataire du Groupement de BET, devra permettre au Maître d'Ouvrage de procéder à toutes vérifications jugées nécessaires, pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives aux références présentées.

6.2. Dossier technique (Enveloppe B)

L'enveloppe B contiendra les informations suivantes :

- la liste du personnel-clé avec les copies certifiées des diplômes, des CV datés et signés par chaque expert, et le cas échéant, une attestation d'inscription à l'ordre de métier correspondant ;
- les références du Bureau d'Etudes Techniques (BET) ou du Groupement de BET. Ces références seront présentées sous la forme de contrats accompagnés des Procès-verbaux de recette technique et tous autres documents complémentaires. Seules les références provenant des structures étatiques (Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées, Organismes parapublics, etc.), seront acceptées ;
- les observations sur la compréhension : (i) des termes de référence ; (ii) de la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (2011); (iii) de la vision 2035 ; (iv) de la SND30.

7. CRITERES D'EVALUATION ET DE SELECTION DES CANDIDATS

Après réception des offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants :

7.1. Critères éliminatoires

- o dossier administratif incomplet ou non conforme 48 heures après l'ouverture des offres ;
- o absence de déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché public au cours des trois dernières années ;
- o fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- o non-conformité au modèle de soumission ;
- o présence d'une information relative à l'offre financière dans le dossier administratif ou technique ;
- o Note technique inférieure à 70/100.

7.2. Critères de qualification

No.	Critères essentiels	Nombre de points
1	L'expérience du personnel-clé (copies certifiées des diplômes, des CV datés et signés par chaque expert), et le cas échéant, une attestation d'inscription à l'ordre de métier correspondant	36
2	Les références du Bureau d'Etudes Techniques (BET) ou du Groupement de BET pour les prestations similaires réalisées au cours des dix (10) dernières années (fournir les preuves de la réalisation des missions similaires) : <ul style="list-style-type: none"> - Avoir exécuté des travaux d'aménagement du territoire ou des prestations intellectuelles dans ce domaine d'un montant cumulé de marchés d'au moins 100 millions de francs CFA (3 points par projets) ; - Avoir élaborer des plans de développement du territoire (3 points par projets). 	18
3	La capacité financière du Bureau d'Etudes Techniques (BET) ou du Groupement de BET (chiffre d'affaires cumulé des cinq (05) dernières années, supérieure à cent millions (100 000 000) de francs CFA	5
4	L'expérience, la qualification et les références du Chef de mission. Il devra : <ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme d'études universitaires en Aménagement du territoire (Géographe aménageur) ou équivalent de niveau minimum Bac+5 (2pts); - CV daté et signé (1pt) ; - Justifier d'une expérience générale d'au moins dix (10) années (1pt) ; - Justifier d'une expérience en planification d'au moins dix (10) années (1pt) ; - Justifier d'au moins deux (02) d'expériences dans la réalisation des travaux d'aménagement/ des prestations intellectuelles dans le domaine de l'aménagement du territoire (2pts par projet); - Avoir participé/mené au moins deux activités de revues des politiques publiques (2 pts par activité) ; - Attestation de disponibilité (1pt). 	14
5	La note technique méthodologique d'exécution de l'étude (Observations sur la compréhension : ((i) des termes de référence, 5pts ; (ii) de la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (2011), 5pts; (iii) de la vision 2035, 5pts ; (iv) de la SND30, 5pts ; (v) organisation, planning, durée et conduite (4pts).	24
6	Présentation de l'offre (reliure, lisibilité, intercalaires de couleur)	3
TOTAL		100

Seuls les Candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus pour répondre à l'Appel d'Offres National Restreint.

8. Remise des offres

Les dossiers de candidatures rédigés en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, doivent être remis sous pli fermé et scellé à l'adresse suivante :

« Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire,
Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Mise en Valeur des Zones Frontalières, sise à l'Immeuble Rose, MINEPAT, YAOUNDE, 2^e étage, Porte N°231 bis, Tél : 222 23 19 97. »

Les offres doivent parvenir au plus tard le 17 11 2023 à 11 heures précises, heure locale avec la mention :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° 053 / AAMI/MINEPAT/SG/DGPAT/DATZF du 17 7 AOUT 2023

POUR LA PRESELECTION DES BUREAUX D'ETUDES DEVANT PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX D'ORIENTATION SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

« A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT ».

9. PUBLICATION DES RESULTATS

La publication de l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint portant sur la réalisation desdites prestations tiendra lieu des résultats du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations complémentaires sur le présent Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être obtenues tous les jours et heures ouvrables au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction de l'Aménagement du Territoire et de la mise en valeur des Zones Frontalières, Immeuble Rose, MINEPAT, 2^e étage, Porte N°231. Tél: 222 23 19 97 E-mail: debok_ngh@yahoo.fr, mveebangfrancisrostand@gmail.com

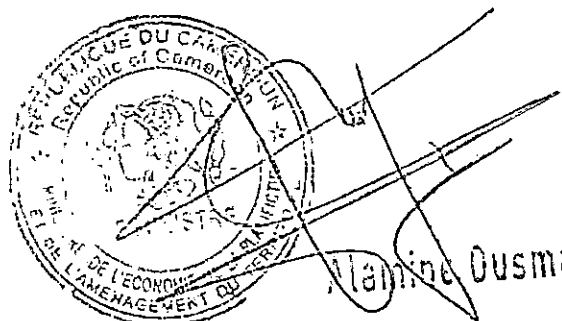
Les éventuelles requêtes d'informations complémentaires doivent être adressées aux adresses électroniques mentionnées au point 10.

Yaoundé, le 17 7 AOUT 2023

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

Copie :

- MINMAP (Pour informations et affichage) ;
- ARMP (Pour publication) ;
- SOPECAM (Pour publication) ;
- CHRONO/ARCHIVES.



Alamine Ousmane Mey

N°	Experts	Qualifications/Expérience	Point
		<ul style="list-style-type: none"> - Avoir participé comme expert gestion des politiques publiques dans au moins deux (02) projets similaires (1pt par projet) ; - Avoir participé/mené au moins une activité de revue des politiques publiques (2 pts) ; - Produire une attestation de disponibilité (1pt). 	
5	<p>Géomaticien/ Cartographe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire d'un diplôme d'études universitaire en géographie ou en cartographie ou dans un domaine équivalent de niveau minimum Bac+3 (2pts) ; - Produire CV daté et signé (1pt) ; - Justifier d'au moins, dix (10) années d'expérience générale dans les études de géomatique/cartographie (1pt); - Avoir participé comme expert en SIG ou équivalent dans au moins deux (02) études d'aménagement du territoire (1 pt par étude) ; - Avoir participé/mené au moins une activité de revue des politiques publiques (2 pts) ; - Produire une attestation de disponibilité (1pt). 	9

Les membres de cette équipe dont le métier est réglementé par un ordre doivent être régulièrement inscrits à leurs ordres respectifs.

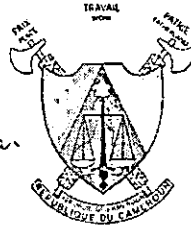
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
DE LA MISE EN VALEUR DES ZONES FRONTALIERES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DIRECTORATE OF PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

DEPARTMENT OF REGIONAL AND BORDER AREA
DEVELOPMENT

BEZU 00537 /AAMI/MINEPAT/SG/DGPAT/DATZF OF 12/7 AOUT 2022 FOR THE
CALL FOR EXPRESSIONS OF INTEREST N°
PRESELECTION OF CONSULTANCY FIRMS TO TAKE PART IN THE
RESTRICTED NATIONAL CALL FOR TENDERS WITH A VIEW FOR CARRYING
OUT POLICY WORK ON REGIONAL PLANNING.

1. INTRODUCTION

The Government of Cameroon very on had showed its interest in having a harmonious and balanced territorial space. This interest in territorial planning was reflected in the creation of a Ministry dedicated to Planning and Regional Development in the very first unified Cameroon government, set up on 03rd July 1972 and today known as the Ministry of the Economy, Planning and Regional Development. As a result of the various public policies implemented throughout this period, regional planning, as originally conceived, has undergone changes that have favoured the country's economic development, but this development has taken place in an unbalanced and discordant manner. This led to the organisation of two symposiums on regional planning.

The aim of the first National Territorial Planning symposium, held in 2000, was to harmonise the understanding of territorial planning by the various institutional players. The second colloquium, held in 2002, took place in a context marked by overlapping responsibilities in the implementation of territorial planning initiatives, due to a lack of coordination at central and peripheral level, and the non-existence of a legislative and regulatory framework.

The third, 20 years after the last, is taking place in a context marked by:

- (i) the implementation of Vision 2035 through two of its timeframes: the GESP (2010-2019), which has been completed, and the NDS30 (2020-2030), which is currently being implemented.
- (ii) the implementation of the 2011 law on territorial planning and sustainable development through the development of land use planning tools such as the National territorial planning and Sustainable Development plan, the Regional territorial Planning and Sustainable Development plan and the National Zoning Plan;
- (iii) the acceleration of decentralisation with the 2018 law on the General Code of Municipal and Local Authorities.

To this end, a series of preliminary studies are planned in advance of the event, the results of which will guide the discussions at the 3rd National Colloquium. These

studies will first require specifications to be drawn up for the recruitment of consultancy firms to do so.

With a view to draw a shortlist of Technical Consultancy Firms to take part in this Restricted National Invitation to Tender, the Minister of the Economy, Planning and Regional Development (MINEPAT) is launching a Call for Expressions of Interest for the pre-qualification of consultancy firms interested in the said services under the conditions set out below.

2. SUBJECT

The purpose of this Call for Expression of Interest is the pre-selection of Technical Design Offices or Groups of consultancy firms to take part in the Restricted National Call for tenders with a view to for carrying out policy work on regional planning.

The services covered by this work will consist of:

- formulate the objectives of the studies on the basis of the issues raised in the preliminary studies;
- determine the expected results for each study;
- define precisely the tasks of the design offices;
- define the profiles of the key personnel in the consultancy firms;
- define the selection criteria for the consultancies;
- define the exhaustive list of equipment required to carry out the studies;
- set the timetables for carrying out the studies.

3. PARTICIPATION

This Call for Expressions of Interest is open to Technical Design offices or a consortium of design offices established in Cameroon, which have staff with proven skills and experience in the following areas:

- Territorial planning, specialty in geography (development), planning;
- Public policy management
- Public finance;
- Agro-economics.
- Geomatics/ Cartography;

4. FUNDING

The services covered by this call for expressions of interest will be financed by the Public Investment Budget (PIB) of the State of Cameroon, allocation: **57 22 019 05 33 00 33 36 13 14**

5. QUALIFICATION OF CANDIDATES

- be a consultancy firm with proven skills and experience in the fields listed in section 3 above;
- have sufficient technical and financial capacity to carry out the study;

- have competent staff for the services to be carried out;
- have experience in the elaboration of terms of reference in the field of territorial planning

6. CONSTITUTION OF FILE

To avoid the risk of disqualification, bidders must present the following elements as clearly and in as much detail as possible. These elements must be communicated and will be subject to verification.

6.1. Administrative file (Envelope A)

Envelope A, will contain the following information:

- a letter stating that the Applicant intends to bid for the Restricted National Invitation to Tender they pre-selected;
- the address and company name of the tenderer;
- the trade register dated less than three (03) months;
- a copy of the no-fee certificate dated less than three (03) months;
- the consortium Agreement, if applicable;
- a certificate of registration dated less than three (03) months;
- authorisation for reference checks. This authorisation, duly signed by the General Manager of the Technical Design Office or the representative of the consortium, must allow the project owner to carry out any checks deemed necessary to ensure the accuracy of the information relating to the references submitted.

6.2. Technical file (Envelope B)

Envelope B, will contain the following information:

- the list of key personnel with certified copies of diplomas, CVs dated and signed by each expert, and where applicable, a certificate of registration with the relevant professional body;
- the references of the Technical Design Office or the consortium. These references will be presented in the form of contracts accompanied by technical acceptance reports and any other additional documents. Only references from government bodies (Ministries, Regional and local authorities, semi-public bodies, etc.) will be accepted;
- comments on the understanding of: (i) the terms of reference; (ii) the 2011 law on territorial planning and sustainable development ; (iii) vision 2035; (iv) the NDS30.

7. EVALUATION AND SELECTION CRITERIA FOR CANDIDATES

Once the tenders have been received, they will be evaluated on the basis of the following criteria:

7.1. Eliminary criteria

- Administrative file incomplete or not compliant 48 hours after the opening of tenders ;

- absence of declaration on honour that it has not abandoned a public contract in the last three years;
- false declarations or falsified documents
- non-conformity with the tender model;
- presence of information relating to the financial offer in the administrative or technical file;
- Technical score of less than 70/100.

No.	Essential criteria	Number of points
1	The experience of the key personnel (certified copies of diplomas, CVs dated and signed by each expert), and where applicable, a certificate of registration with the relevant professional body	36
2	The references of the Technical Design Office or Group of design offices for similar services carried out over the last ten (10) years (provide proof of completion of similar assignments): - Have carried out regional development work or intellectual services in this field for a total contract value of at least 100 million CFA francs (3 points per project); - - Have drawn up regional development plans (3 points per project).	18
3	The financial capacity of the Technical Design office or the Group of Design offices (cumulative turnover over the last five (05) years in excess of one hundred million (100,000,000) CFA francs.	5
4	The Head of Mission experience, qualifications and references. He/she must - Hold a university degree in spatial planning (Geographer and planner) or equivalent with at least 5 years of higher education (2pts); - Dated and signed CV (1pt); - Proof of at least ten (10) years' general experience (1pt); - At least ten (10) years' experience in planning (1pt); - At least two (02) years of experience in carrying out developmental work/intellectual services in the field of land use planning (2pts per project); - Have participated in/conducted at least two public policy review activities (2pts per activity); - - Proof of availability (1pt).	14
5	The technical and methodological note on the implementation of the study(Observations on the understanding of: ((i) the terms of reference, 5pts; (ii) the 2011 law on territorial planning and sustainable development , 5pts; (iii) vision 2035, 5pts; (iv) the NDS30, 5pts; (v) organisation, planning, duration and conduct (4pts)).	24
6	Presentation of the offer (binding, legibility, coloured dividers)	3
	TOTAL	100

Only Applicants that score at least seventy (70) points out of one hundred (100) at the end of the evaluation will be selected to respond to the Restricted National Invitation to Tender.

8. SUBMISSION OF TENDERS

The application files, done in French or English, in seven (07) copies, one (01) original and six (06) copies marked as such, must be submitted in a closed and sealed envelope to the following address

"Ministry of Economy, Planning and Regional Development

Department of Regional and Border Areas Development, l'Immeuble Rose, MINEPAT, YAOUNDE, 2nd Floor, door 231, Tel: 222 23 19 97".

Tenders must be received by 13 1 AOUT 2023 by 11 a.m. local time at the latest, marked:

2023-00537 CALL FOR EXPRESSIONS OF INTEREST N° 7 AOUT 2023 FOR THE PRESELECTION OF CONSULTANCY FIRMS TO TAKE PART IN THE RESTRICTED NATIONAL CALL FOR TENDERS WITH A VIEW FOR CARRYING OUT POLICY WORK ON REGIONAL PLANNING.

"NOT TO BE OPENED UNTIL THE SESSION OF OPENNING OF BIDS".

9. PUBLICATION OF RESULTS

The publication of the Restricted National Invitation to Tender relating to the performance of the said services will take the place after the results of this Invitation to Express Interest.

10. ADDITIONAL INFORMATION

Further information on this Call for Expression of Interest may be obtained every working day and during working hours from the Ministry of the Economy, Planning and Regional Development, Department of Regional Border Areas Development, Immeuble Rose, MINEPAT, 2nd floor, Door No. 231. Tel: 222 23 19 97 E-mail: debok_ngh@yahoo.fr, mveebangfrancisrostand@gmail.com

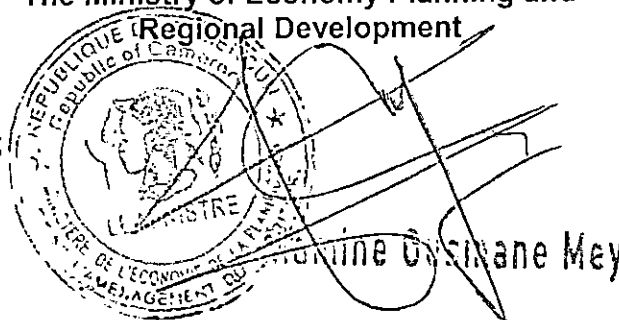
Requests for additional information should be addressed to the e-mail addresses mentioned in point 10.

Yaounde, the 17 AOUT 2023

The Ministry of Economy Planning and Regional Development

Copy:

- MINMAP (For information and display);
- ARMP (For publication);
- SOPECAM (For publication);
- CHRONO/ARCHIVES.



APPENDIX 1: LIST OF KEY PERSONNEL

- Head of mission: 14 points

- Other experts: 36 points

N°	Experts	Qualifications/Expérience	Point
1	Head of Mission Territorial planning with specialties in geography (Development) ;	<ul style="list-style-type: none"> - Hold a university degree in spatial planning (Geographer and planner) or equivalent with at least 5 years of higher education (2pts); - Produce a dated and signed CV (1pt); - Proof of at least ten (10) years' general experience (1pt); - At least ten (10) years' experience in planning (1pt); - At least two (02) years of experience in land use planning (2pts per project); - Have participated in/conducted at least two public policy review activities (2 points per project); - Produce a certificate of availability (1pt). 	14
2	Agro Economist	<ul style="list-style-type: none"> - Hold a university degree in Agro economics or equivalent at least Bac+5 level (2pts); - Produce a dated and signed CV (1pt); - Have at least ten (10) years' general experience in the field of agro-economics (1pt); - Have participated in/conducted at least one public policy review (2 pts); - Have participated as an agro-economist or equivalent expert in at least two (02) similar studies (1pt per project); - Produce a certificate of availability (1pt). 	9
3	Public Finance	<ul style="list-style-type: none"> - Hold at least a 5-year university degree in economics or law with a public finance option (2pts); - Produce a dated and signed CV (1pt); - Have at least five (05) years of general experience in public finance studies (1pt); - Have participated in/conducted at least one public policy review (2 pts); - Have participated as an expert in public finance or equivalent in at least two (02) similar studies (1pt per project); - Produce a certificate of availability (1pt). 	9
4	Manager in Public Policy	<ul style="list-style-type: none"> - Hold a university degree or professional diploma in public policy management or equivalent at least Bac+5 level (2pts); - Produce a dated and signed CV (1pt); - Have at least five (05) years' general experience in the field of public policy management (1pt); - Have participated as a public policy management expert in at least two (02) similar projects (1pt per project); 	9

N°	Experts	Qualifications/Expérience	Point
		<ul style="list-style-type: none"> - Have participated in/conducted at least one public policy review activity (2 pts); - Proof of availability (1pt). 	
5	Geomatician/ Cartographer	<ul style="list-style-type: none"> - Hold a university degree in geography or cartography or in an equivalent field with a minimum of 3 years of higher education (2pts); - Produce a dated and signed CV (1pt); - At least ten (10) years of general experience in geomatics/cartography studies (1pt); - Have participated as a GIS expert or equivalent in at least two (02) spatial planning studies (1 pt per study); - Have participated in/conducted at least one public policy review activity (2 pts); - Produce a certificate of availability (1pt). 	9

Members of this team whose profession is regulated by an order must be regularly registered with their respective orders.